EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS



DEPARTEMENT DE LA SOMME

Séance du 21 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Qui ont pris	
	part à la	
	délibération	
51	15	

Objet de la délibération		
FINANCES		
Adhésion à l'association La		
Fresque de la Renaissance		
Ecologique		
Référence		
3_20230221_7.10		

Date de la convocation 10/02/2023

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
22/02/2022

L'année deux mille vingt-trois, le vingt et un février à 12 heures minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 9 février 2023. Cette séance s'est déroulée en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. RIFFLART, GEST, DESSEAUX, Mme PINON, Mme THIEBAUT, FRANCOIS, GAILLARD, Mme A. LEMAIRE, Mme A-M. LEMAIRE, Mme DE WAZIERS, Mme HIVER, Mme LEROY.

Excusés ayant donné procuration:

M. MERCUZOT a donné pouvoir à Mme FOURÉ Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART.

Excusés, absents: MM. DECLE, SAVREUX, FOUCAULT, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, THÉVENIAUD, Mme RODINGER, RENAUX, DEBART, DUFOUR, OURDOUILLÉ, Mme VANDEPITTE, BOCQUILLON, CAPELLE, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, Mme DELANNOY, SUIN, DELFOSSE, Mme CARONDECROIX, WATELAIN, CLIQUET, DESFOSSES, STOTER, BOHIN, LENGLET, NOBLESSE, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, DINOUARD, BABAUT, CHEVIN.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme HIVER.

Les supports de communication du PCAET utilise le visuel et l'outil de la Fresque de la Renaissance Écologique.

Afin de pouvoir réutiliser les visuels de cet outil, le PMGA doit adhérer à l'association « la fresque de la Renaissance Écologique ». Cette adhésion aura une durée de 1 an reconductible pour une somme de 24,00€ TTC.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'adhérer à l'association « la fresque de la renaissance écologique » pour un coût de 24 € annuel.

Le Comité syndical, Entendu l'exposé du Président

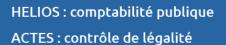
Après en avoir délibéré. A l'unanimité

- Décide d'adhérer à l'association « La Fresque de la Renaissance Ecologique » pour un coût annuel de 24 €uros.
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette adhésion.
- Inscrit la dépense au budget 2023.

Fait et délibéré le 21 février 2023 Et ont signé les membres présents ; Pour extrait conforme,

Le Président,

P. RIFFLART





Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	3_20230221_710
Objet:	Finances - Adhésion à l'association La Fresque de la
	Renaissance Ecologique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	080-200082063-20230221-3_20230221_710-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille	
Enveloppe métier	text/xml	906 o	
Nom métier :			
080-200082063-20230221-3_20230221_710-DE-1-1_0.xml			
Document principal (Délibération)	application/pdf	115.8 Ko	
Nom original : Dlib3_Adhsion la fresque de la renaissance			
cologique.pdf			
Nom métier :			
99_DE-080-200082063-20230221-3_20230221_710-DE-1-1_1.pdf			

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	21 février 2023 à 16h14min04s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 février 2023 à 16h14min08s	La transaction a été postée par
		l'agent télétransmetteur
		Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	21 février 2023 à 16h15min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 février 2023 à 16h18min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 février 2023 à 16h23min18s	Reçu par le MI le 2023-02-21